ASSOCIATION GENEVOISE
DES JOURNALISTES

GENEVE

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

à l'Assemblée Générale de l'Association

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de vérificateurs des comptes de notre association, nous avons contrôlé conformément aux dispositions légales et statutaires, ses comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

Sur la base de notre examen, nous constatons que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes qui vous sont soumis, présentant une perte de CHF 2'141.00 portant les capitaux propres de l'association à CHF 97'063.81.

Genève, le 29 septembre 2025

Xavier Lafargue

Christian Bernet

Annexes : Comptes annuels 2024 comprenant bilan et compte de résultat